

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - ZUS Bordeaux Benauge
 Financement de l'étude préalable au renouvellement urbain
 Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le quartier de la Benauge est identifié en tant que quartier prioritaire du Contrat de Ville et est classé en Zone Urbaine Sensible.

Le parc de logements à caractère social de la cité de la Benauge est géré par deux organismes :

- l'O.P.A.C. Aquitanis (572 logements : cité Pinçon), de faible densité (30 logements à l'hectare),
- la S.A. Coligny (548 logements rachetés à la S.B.U.C.), de forte densité (155 logements à l'hectare), qui est également propriétaire du centre commercial.

Outre les évolutions de l'occupation sociale et les caractéristiques propres du patrimoine bâti, ce quartier est concerné par plusieurs infrastructures de transport, en particulier les voies ferrées concernées par le projet relatif à la « Résorption du Bouchon Ferroviaire » qui prévoit une augmentation sensible du trafic avec une hausse corrélatrice des nuisances, notamment sonores. Les collectivités locales et les bailleurs sont donc amenés à s'interroger dès aujourd'hui sur la mutation de ce quartier.

La ville de Bordeaux a souhaité engager, en partenariat avec l'Etat, la Communauté Urbaine et les bailleurs concernés, une étude préalable à un projet de rénovation du quartier. Il s'agit d'une étude globale visant à réaliser un diagnostic social et urbain précis, à résituer le quartier de la Benauge au sein du territoire de la Bastide par rapport aux mutations à venir, à définir des principes et des schémas d'organisation, et à proposer plusieurs scénarios d'aménagement urbain.

Un appel à candidature a été organisé pour retenir une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et d'experts techniques et financiers. A l'issue de l'analyse des offres, il a été décidé de retenir la proposition de l'équipe composée de :

- la société Habitat et Territoires Conseil, mandataire du groupement,
- l'agence d'architecture RVL,
- l'atelier R, architecture et paysage.

La durée de l'étude sera comprise entre 9 et 10 mois à compter de sa notification.

Le montant de cette étude, s'élève à 75 000 € TTC, et sera cofinancée par les partenaires suivants : l'A.N.R.U. (12 000 euros, soit 19,1% HT), la C.U.B. (15 677 soit 25% du montant hors taxe), les deux organismes H.L.M. concernés (5% HT chacun) et la ville de Bordeaux (45,8% HT).

La participation de la CUB s'inscrit dans le cadre de la fiche n°13 du règlement d'intervention habitat politique de la Ville, approuvée par délibération du conseil de communauté du 18 septembre 2003. Le dispositif voté prévoit une participation pouvant aller jusqu'à 25% du coût HT.

La participation de la Communauté urbaine sera versée à la Ville de Bordeaux et s'élève donc à 15 677€. Elle sera imputée au compte 204-72-20414-HC31. D630000168.

En conséquence, il vous est proposé Mesdames et Messieurs de bien vouloir,

Approuver

La participation de la communauté urbaine à la Ville de Bordeaux pour une étude préalable du quartier de la Benauge, pour un montant de 15 677€.

Autoriser

Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2006

M. JEAN TOUZEAU

